

**DICTIONNAIRE
DES
NOMENCLATURES
ENQUÊTE ES-PE 2021**

SOMMAIRE

Nomenclatures ES-PE 2021

I - Catégorie FINESS (ou code de la catégorie pour l'enquête ES-PE).....	3
II - Statut juridique	3
III - Fonction principale exercée.....	5
IV. Fonction publique ou convention.....	7
V. Statut ou type de contrat	7
VI. Diplôme ou corps statutaire.....	8
VII. Travail dans un autre établissement.....	9
VIII. Travail de nuit	9
IX. Sexe	9
X. Type d'hébergement	9
XI. Département gardien	9
XII. Type de mesure principale	12
XIII. Lieu de résidence.....	13
XIV. Mesure de milieu ouvert.....	13
XV. Type d'accueil.....	13
XVI. Oui/Non	14
XVII. Principale occupation en journée (ENF).....	14
XVIII. Principale occupation en journée (SOR)	14
XIX. Classe suivie (ENF)	15
XX. Classe suivie (SOR)	15
XXI. Fréquentation effective à temps complet ?.....	16
XXII. Pays de naissance (par zone géographique).....	16
XXIII. Mineur Non Accompagné (MNA)	16
XXV. Travail le week-end	16

Nomenclatures ES-PE 2021

I - Catégorie FINESS (ou code de la catégorie pour l'enquête ES-PE)

CATEG	LIBELLÉ
172	Pouponnière à caractère social
175	Foyer de l'enfance
176	Village d'enfants
177	Maison d'enfants à caractère social
236	Centre de Placement Familial et Socio-éducatif
286	Club et équipe de prévention
295	Service associatif d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) ou d'action éducative à domicile (AED)
378	Établissement expérimental enfance protégée (dédié à l'accueil des MNA ou à l'évaluation du statut de MNA)
462	Lieu de vie et d'accueil
CDC	Conseil départemental ou collectivité territoriale
CEF	Centre éducatif fermé
CER	Centre éducatif renforcé
EPE	Établissement de placement éducatif
EPI	Établissement de placement éducatif et d'insertion
SAH	Secteur associatif habilité de la PJJ autre que CEF/CER (CHD, CSP, CPI, CPFSE, LVA, Foyer, MECS)

II - Statut juridique

EJ_STAT UT	LIBELLÉ
01	Etat
02	Département
03	Commune
04	Région
05	Territoire d'Outre Mer
06	Autre Collectivité Territoriale
07	Métropole ou pôle métropolitain
08	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
10	Etablissement Public National d'Hospitalisation
11	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation
12	Etablissement Public Interdépartemental d'Hospitalisation
13	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation
14	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation
15	Etablissement Public Régional d'Hospitalisation
16	Syndicat Inter Hospitalier
17	Centre Communal Action Sociale (CCAS)
18	Etablissement Social et Médico-Social National
19	Etablissement Social et Médico-Social Départemental

20	Etablissement Social et Médico-Social Interdépartemental
21	Etablissement Social et Médico-Social Communal
22	Etablissement Social et Médico-Social Intercommunal
23	Etablissement Social et Médico-Social Régional
24	Office Public d'H.L.M.
25	Caisse des Ecoles
26	Autre Etablissement Public Local à caractère Administratif
27	Etablissement Public Industriel et Commercial National
28	Groupement d'Intérêt Public (GIP)
29	Groupement de Coopération Sanitaire public
30	Groupement de Coopération Sociale ou Médico-sociale (G.C.S.M.S) public
40	Régime Général de Sécurité Sociale
41	Régime Spécial de Sécurité Sociale
42	Institut de Prévoyance
43	Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)
44	Régime Maladie des non Salariés non Agricole
45	Régime Vieillesse Particulier
46	Autre Régime de Prévoyance Sociale
47	Société Mutualiste
48	Assurance Mutuelle Agricole
49	Autre Organisme Mutualiste
50	Comité d'Entreprise et d'Etablissement
51	Syndicat
52	Syndicat de Propriétaires
60	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique
61	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique
62	Association de Droit Local
63	Fondation
64	Congrégation
65	Autre Organisme Privé à But non Lucratif
66	G.C.S.M.S privé
70	Personne Physique
71	Société en Nom Collectif (S.N.C.)
72	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)
73	Société Anonyme (SA)
74	Société Civile
75	Autre Société
76	Groupement Intérêt Economique (G.I.E.)
77	Autre Organisme Privé à Caractère Commercial
78	Entreprise Unipersonnelle Responsabilité Limitée (E.U.R.L.)
79	Société Civile de Moyens (S.C.M.)
80	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)
85	Société Exercice Libéral Responsabilité Limitée (SELARL)
86	Société Exercice Libéral à Forme Anonyme (SELAFA)
87	Société d'Exercice Libéral en Commandite par Actions (SELCA)
88	Société Civile Professionnelle (S.C.P.)

89	Groupement de Coopération Sanitaire Privé
90	Organisme de Droit Etranger
91	Sociétés Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS)
93	Société en commandite
95	Société par Actions Simplifiées (SAS)

III - Fonction principale exercée

FPE	LIBELLÉ
I. PERSONNEL DE DIRECTION	
01	Directeur ou responsable de l'établissement
02	Directeur adjoint, attaché de direction, économiste
03	Agent administratif ou personnel de bureau (assistante, standardiste...)
04	Autre personnel de direction, de gestion et d'administration
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX	
05	Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine...)
06	Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier...)
07	Surveillant de nuit
08	Maître de maison
09	Autre personnel des services généraux
III. PERSONNEL D'ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL	
10	Chef des services généraux et des services documentation/informatique
11	Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement
12	Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement
13	Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement
14	Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement
15	Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement
16	Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement
17	Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement
18	Coordinateur social
19	Chef de service éducatif, cadre socio-éducatif, responsable d'unité éducative de la PJJ
20	Autre cadre de service pédagogique et social
21	Cadre infirmier DE et autorisé ou puéricultrice ayant une fonction d'encadrement
22	Cadre infirmier psychiatrique
23	Autre cadre de service paramédical
24	Autre personnel d'encadrement
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL	
	Enseignement
25	Éducateur scolaire
26	Professeur des écoles spécialisé ou instituteur spécialisé
27	Professeur des écoles ou instituteur
28	Enseignant du second degré - Enseignement général et technologique (y compris EPS)
29	Enseignant du second degré - Enseignement professionnel
30	Moniteur EPS ou éducateur sportif
31	Enseignant contractuel

	Travail
32	Éducateur technique spécialisé
33	Éducateur technique
34	Moniteur d'atelier
35	Professeur technique de l'enseignement professionnel
	Éducation spécialisée
36	Éducateur spécialisé
37	Éducateur PJJ
38	Moniteur éducateur
39	Éducateur de jeunes enfants
40	Accompagnant éducatif et social, aide médico-psychologique
	Accompagnement familial, juridique et autre
41	Assistant familial / famille d'accueil (PJJ)
42	Éducateur familial
43	Assistant de service social
44	Moniteur d'enseignement ménager
45	Conseiller en économie sociale familiale
46	Technicien de l'intervention sociale et familiale
47	Animateur social
48	Médiateur social
49	Juriste
50	Autre personnel éducatif, pédagogique ou social
	V. PERSONNEL DE SANTÉ
51	Psychiatre
52	Pédiatre
53	Autre médecin spécialiste
54	Médecin généraliste
55	Psychologue
56	Infirmier DE et autorisé
57	Infirmier psychiatrique
58	Puéricultrice
59	Aide-soignant
60	Auxiliaire de puériculture
61	Autre personnel paramédical
	VI. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS
62	En attente de formation d'éducateur spécialisé
63	En attente de formation de moniteur éducateur
64	En attente de formation d'accompagnant éducatif et social ou d'aide médico-psychologique
65	En formation d'éducateur spécialisé
66	En formation de moniteur éducateur
67	En formation d'accompagnant éducatif et social ou d'aide médico-psychologique
68	Autre personnel en formation ou en attente de formation

IV. Fonction publique ou convention

FPU	LIBELLÉ
I. Fonction publique	
01	Fonction publique hospitalière (Titre IV), <i>y compris stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires</i>
02	Fonction publique territoriale (Titre III), <i>y compris stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires</i>
03	Fonction publique d'État (Titre II), <i>y compris stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires</i>
II. Convention collective	
04	Convention collective nationale de 1951
05	Convention collective nationale de 1965
06	Convention collective nationale de 1966
07	Convention collective de l'Union des caisses nationales de Sécurité Sociale (UCANSS)
08	Accords spécifiques CHRS du SYNEAS
09	Convention Croix-Rouge
10	Convention collective unique
11	Autre convention collective
III. Autre personnel	
12	Accord d'établissement
13	Ni accord d'établissement ni convention collective
14	Congréganistes non salariés

V. Statut ou type de contrat

CTR	LIBELLÉ
I. Fonction publique	
01	Titulaire
02	Fonctionnaire stagiaire ou fonctionnaire-élève
03	Agent non-titulaire (contractuel, vacataire, auxiliaire)
II. Convention collective ou autre accord	
04	Contrat à durée indéterminée (CDI)
05	Contrat à durée déterminée (CDD)
06	Intérim
07	Vacation ou honoraires
08	Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
III. Emploi aidé	
09	Contrat unique d'insertion (CUI) - Parcours emploi compétences (PEC) [ex contrats aidés]
IV. Non salarié	
10	Gérant indépendant
11	Autre non salarié

V. Volontariat	
12	Volontaire du service civique
13	Volontaire de la réserve sociale

VI. Diplôme ou corps statutaire

DIP	LIBELLÉ
Directeur, directeur adjoint ou chef de service éducatif (fonctions principales codées 01, 02 ou 19)	
01	CAFDES (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou service d'intervention sociale)
02	D3S ou DESSMS (Corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux – pour les personnels de la fonction publique uniquement)
03	CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale)
04	DEIS (Diplôme d'État d'ingénierie sociale) ou DSTS (Diplôme supérieur du travail social)
05	Corps des directeurs ou cadres éducatifs de la PJJ
06	Autre diplôme de niveau 7 ou 8 (Bac+5 ou supérieur : DEA, DESS, master 2 ou supérieur)
07	Autre diplôme de niveau 6 (Bac+3 ou Bac+4 : licence, licence professionnelle, maîtrise ou master 1)
08	Autre diplôme de niveau 5 (Bac+2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST)
09	Autre diplôme de niveau 3 ou 4 (Baccalauréat ou inférieur)
10	Aucun diplôme
Animateur social (fonction principale codée 47)	
11	DEJEPS (Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ou DEFA (Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation)
12	DUT carrière sociale option animation sociale et socioculturelle (CS ASSC)
13	BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ou BEATEP (Brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse)
14	Autre diplôme ou brevet relatif à l'animation
15	Aucun diplôme ou brevet relatif à l'animation
Éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, coordinateur social, accompagnant éducatif et social et aide médico psychologique, éducateur familial (fonctions principales codées 14, 15, 18, 36, 37, 38, 39, 40, 42)	
16	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
17	Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
18	Diplôme d'État de moniteur éducateur
19	Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, Diplôme d'État d'aide médico-psychologique
20	Diplôme d'État d'assistant familial
21	Corps des éducateurs de la PJJ
22	Autre diplôme relatif à l'intervention sociale
23	Aucun diplôme relatif à l'intervention sociale

VII. Travail dans un autre établissement

TRA	LIBELLÉ
1	Oui, travaille dans au moins un autre établissement
2	Non, ne travaille pas dans un autre établissement

VIII. Travail de nuit

NUI	LIBELLÉ
1	Le jour uniquement
2	La nuit uniquement
3	Nuit et jour, en alternance

IX. Sexe

SEX	LIBELLÉ
1	Masculin
2	Féminin

X. Type d'hébergement

HEB	LIBELLÉ
1	Internat collectif
2	Hébergement éclaté ou individualisé hors chambre d'hôtel
3	Hébergement éclaté ou individualisé : chambre d'hôtel
4	Assistant familial / famille d'accueil (PJJ)
5	Pouponnière
6	Lieu de vie et d'accueil
7	Placement à domicile
8	Autre type d'hébergement

XI. Département gardien

CD	LIBELLÉ
01D	Conseil départemental de l'Ain
02D	Conseil départemental de l'Aisne
03D	Conseil départemental de l'Allier
04D	Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
05D	Conseil départemental des Hautes-Alpes
06D	Conseil départemental des Alpes-Maritimes

07D	Conseil départemental de l'Ardèche
08D	Conseil départemental des Ardennes
09D	Conseil départemental de l'Ariège
10D	Conseil départemental de l'Aube
11D	Conseil départemental de l'Aude
12D	Conseil départemental de Aveyron
13D	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
14D	Conseil départemental du Calvados
15D	Conseil départemental du Cantal
16D	Conseil départemental de la Charente
17D	Conseil départemental de la Charente-Maritime
18D	Conseil départemental du Cher
19D	Conseil départemental de la Corrèze
20R	Collectivité de Corse
2AD	Conseil départemental de la Corse-du-Sud
2BD	Conseil départemental de la Haute-Corse
21D	Conseil départemental de la Côte-d'Or
22D	Conseil départemental des Côtes-d'Armor
23D	Conseil départemental de la Creuse
24D	Conseil départemental de la Dordogne
25D	Conseil départemental du Doubs
26D	Conseil départemental de la Drôme
27D	Conseil départemental de l'Eure
28D	Conseil départemental d'Eure-et-Loir
29D	Conseil départemental du Finistère
30D	Conseil départemental du Gard
31D	Conseil départemental de la Haute-Garonne
32D	Conseil départemental du Gers
33D	Conseil départemental de la Gironde
34D	Conseil départemental de l'Hérault
35D	Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
36D	Conseil départemental de l'Indre
37D	Conseil départemental d'Indre-et-Loire
38D	Conseil départemental de l'Isère
39D	Conseil départemental du Jura
40D	Conseil départemental des Landes
41D	Conseil départemental du Loir-et-Cher
42D	Conseil départemental de la Loire
43D	Conseil départemental de la Haute-Loire
44D	Conseil départemental de la Loire-Atlantique
45D	Conseil départemental du Loiret
46D	Conseil départemental du Lot
47D	Conseil départemental du Lot-et-Garonne
48D	Conseil départemental de la Lozère
49D	Conseil départemental du Maine-et-Loire
50D	Conseil départemental de la Manche

51D	Conseil départemental de la Marne
52D	Conseil départemental de la Haute-Marne
53D	Conseil départemental de la Mayenne
54D	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
55D	Conseil départemental de la Meuse
56D	Conseil départemental du Morbihan
57D	Conseil départemental de la Moselle
58D	Conseil départemental de la Nièvre
59D	Conseil départemental du Nord
60D	Conseil départemental de l'Oise
61D	Conseil départemental de l'Orne
62D	Conseil départemental du Pas-de-Calais
63D	Conseil départemental du Puy-de-Dôme
64D	Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
65D	Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
66D	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
6AE	Collectivité européenne d'Alsace
67D	Conseil départemental du Bas-Rhin
68D	Conseil départemental du Haut-Rhin
69D	Conseil départemental du Rhône
69M	Métropole de Lyon
70D	Conseil départemental de la Haute-Saône
71D	Conseil départemental de Saône-et-Loire
72D	Conseil départemental de la Sarthe
73D	Conseil départemental de la Savoie
74D	Conseil départemental de la Haute-Savoie
75C	Ville de Paris
76D	Conseil départemental de la Seine-Maritime
77D	Conseil départemental de Seine-et-Marne
78D	Conseil départemental des Yvelines
79D	Conseil départemental des Deux-Sèvres
80D	Conseil départemental de la Somme
81D	Conseil départemental du Tarn
82D	Conseil départemental du Tarn-et-Garonne
83D	Conseil départemental du Var
84D	Conseil départemental du Vaucluse
85D	Conseil départemental de la Vendée
86D	Conseil départemental de la Vienne
87D	Conseil départemental de la Haute-Vienne
88D	Conseil départemental des Vosges
89D	Conseil départemental de l'Yonne
90D	Conseil départemental du Territoire de Belfort
91D	Conseil départemental de l'Essonne
92D	Conseil départemental des Hauts-de-Seine
93D	Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
94D	Conseil départemental du Val-de-Marne

95D	Conseil départemental du Val-d'Oise
971	Conseil départemental de la Guadeloupe
972	Collectivité territoriale unique de la Martinique
973	Collectivité territoriale unique de la Guyane
974	Conseil départemental de la Réunion
976	Conseil départemental de Mayotte
000	Inconnu

XII. Type de mesure principale

MES	LIBELLÉ
Mesure administrative de placement	
01	Pupille de l'État (y compris pupille à titre provisoire)
02	Accueil provisoire de mineurs (AP)
03	Mesure de jeunes majeurs (dont Accueil Provisoire de Jeunes Majeurs)
Mesure judiciaire de placement	
04	Placement à l'ASE par le juge des enfants au titre de l'enfance en danger (y compris placement à domicile)
05	Délégation de l'Autorité parentale à l'ASE (DAP)
06	Délégation de l'autorité parentale à un particulier ou à un établissement
07	Retrait partiel de l'autorité parentale
08	Tutelle déferée à l'ASE
Placement direct par le juge	
09	Placement direct par le juge au sein d'un établissement ou d'un service au titre de l'enfance en danger
10	Placement direct par le juge au sein d'un établissement ou d'un service au titre de la protection des jeunes majeurs (décret n° 75-96 du 18 février 1975)
11	Placement direct par le juge auprès d'un tiers digne de confiance
Mesure pénale de placement	
12	Placement présentenciel
13	Placement postsentenciel
Mesure de milieu ouvert	
14	AEMO (mesure judiciaire d'action éducative en milieu ouvert)
15	AED (mesure administrative d'action éducative à domicile)
16	Mesure pénale de milieu ouvert
Autre	
17	Accueil d'urgence (de type "5 jours" ou de type "72h")
18	Autre mesure
19	Aucune mesure

XIII. Lieu de résidence

RES	LIBELLÉ
01	Chez les parents
02	Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif
03	Dans un logement personnel, hors logement adapté
04	En logement adapté (FJT, résidence sociale...)
05	En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence...)
06	Hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), à la rue
07	En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance...)
08	En établissement de placement relevant du pénal (centre éducatif fermé/renforcé, établissement de placement éducatif...)
09	En établissement pénitentiaire
10	Chez un assistant familial
11	En établissement médico-social (y compris handicap)
12	En établissement hospitalier
13	En internat scolaire
14	Autre
15	Inconnu

XIV. Mesure de milieu ouvert

MAE	LIBELLÉ
0	Non
1	AEMO
2	AED
3	Mesure pénale de milieu ouvert

XV. Type d'accueil

SEQ	LIBELLÉ
1	Hébergement complet
2	<u>Accueil séquentiel ou modulable</u> : hébergement alternant les temps de présence dans la structure et au domicile. Il s'agit notamment de l'hébergement de semaine.
3	<u>Accueil diversifié</u> : hébergement alternant les temps de présence dans différentes structures (établissement social, famille relais...).
4	<u>En séjour de rupture</u> : dit aussi séjour de distanciation, d'apaisement, de répit ou de remobilisation. Séjour d'éloignement temporaire proposé aux enfants et jeunes dont la situation justifie une rupture avec leur environnement actuel.

XVI. Oui/Non

BOO	LIBELLÉ
0	Non
1	Oui

XVII. Principale occupation en journée (ENF)

OCC	LIBELLÉ
Scolarisé	
01	Dans un établissement de l'Éducation nationale (public ou privé sous contrat) hors EREA
02	Dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
03	Dans un établissement scolaire du ministère de l'Agriculture
04	Dans un centre de formation d'apprentis (CFA)
05	Dans un institut médico-éducatif (IME), un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) ou un autre établissement pour enfants handicapés
06	Dans un autre établissement médico-social, social ou médical
07	Dans l'établissement lui-même
08	Par correspondance (avec ou sans soutien de la structure)
09	Dans un autre lieu
Non scolarisé	
10	En formation ou en stage
11	En emploi
12	À la recherche d'un emploi
13	Autre (les enfants de moins de 3 ans qui ne sont pas scolarisés, les enfants de 3 ans ou plus déscolarisés et les jeunes inactifs)
Inconnu	
14	Occupation inconnue

XVIII. Principale occupation en journée (SOR)

SOCC	LIBELLÉ
1	Scolarisé
2	Non scolarisé
3	Occupation inconnue

XIX. Classe suivie (ENF)

CLA	LIBELLÉ
Premier degré	
01	Classe de l'enseignement pré-élémentaire (maternelle)
02	Classe de l'enseignement élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2)
03	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS-école), unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ou autre classe du premier degré
Second degré	
04	Collège (6ème, 5ème, 4ème, 3ème)
05	SEGPA
06	Second cycle général et technologique (2nde, 1ère générale et 1ère d'adaptation, terminale, BT, BTA...)
07	Préparation au CAP ou CAPA
08	Préparation au bac professionnel (en 1 ou 3 ans) ou au BMA
09	Autre classe (ULIS-collège, ULIS-lycée, UPE2A, classe-relais, atelier-relais, 3ème prépa-métiers...)
Enseignement supérieur	
10	Classe d'enseignement supérieur (BTS, IUT, université...)
Autre	
11	Autre classe
Inconnu	
12	Classe inconnue

XX. Classe suivie (SOR)

SCLA	LIBELLÉ
Premier degré	
1	Classe de l'enseignement pré-élémentaire (maternelle) ou élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2), Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS-école), unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ou autre classe du premier degré
Second degré	
2	Premier cycle : Collège (6ème, 5ème, 4ème, 3ème)
3	Second cycle général et technologique (2nde, 1ère générale et 1ère d'adaptation, terminale, BT, BTA...)
4	Second cycle professionnel : Préparation au CAP ou CAPA, Préparation au bac professionnel (en 1 ou 3 ans) ou au BMA
5	SEGPA ou autre classe (ULIS-collège, ULIS-lycée, UPE2A, classe-relais, atelier-relais, 3ème prépa-métiers...)
Enseignement supérieur	
6	Classe d'enseignement supérieur (BTS, IUT, université...)
Autre	
7	Autre classe
Inconnu	
8	Classe inconnue

XXI. Fréquentation effective à temps complet ?

FSCOL	LIBELLÉ
1	Oui
2	Non, fréquentation partielle ou absence de fréquentation du fait du jeune (absentéisme)
3	Non, fréquentation partielle ou absence de fréquentation du fait de l'établissement de scolarisation (refus d'accueil à temps complet)

XXII. Pays de naissance (par zone géographique)

PAYS	LIBELLÉ
1	France
2	Union européenne (hors France)
3	Hors Union européenne
4	Inconnu

XXIII. Mineur Non Accompagné (MNA)

MNA	LIBELLÉ
0	Non-MNA
1	MNA dont le statut est reconnu
2	MNA en cours d'évaluation de minorité et d'isolement

XXV. Travail le week-end

WEE	LIBELLÉ
1	Non, uniquement en semaine
2	Oui, mais pas plus d'une fois par mois
3	Oui, plus d'une fois par mois